

**LÉGISLATURE 2020 - 2025**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
14 SEPTEMBRE 2021**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	J. PARACCHINI
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER, F. MERLON et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
<u>EXCUSÉS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND et M. PASCHE
		M.	B. SCHOPFER

**M. le Président** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises**

Suite au courrier de l'ACG du 28 juin 2021, **M. le Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 23 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 31'150.-- de l'enveloppe culturelle 2021;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2022 du Bibliobus intercommunal, pour un montant de CHF 740'000.--;

- de l'octroi en 2022, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition;
- du financement en 2022, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- du financement en 2022, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- du financement en 2022 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- de la participation en 2022 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.--;
- de l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre;
- de l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.-- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris;
- de l'octroi, en 2022, par le Fonds intercommunal à Pro Senectute, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.-- en faveur de sa consultation sociale destinées aux Aînés du canton.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.  
Il est donc pris acte de ces décisions.

#### **b) Organisation d'un repas au Café de la Place**

Le bureau du Conseil municipal enverra prochainement un doodle proposant deux dates pour organiser cette sortie aux membres du Conseil municipal et de l'Exécutif ainsi qu'au secrétariat de la Mairie.

### **3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

#### **a) Conseil municipal de Valleiry**

**M. Bouvier** communique que le Maire de Valleiry souhaite inviter les Présidents des commissions ainsi que l'Exécutif lors d'une prochaine séance du conseil municipal qui se tient mensuellement un jeudi soir. Il suggère que chaque Président-e prépare une brève présentation de ses projets en cours et que l'Exécutif en fasse de même avec ses dicastères.

**M. Cal Suarez** indique qu'une Conseillère municipale de Pougny a également proposé une rencontre.

**M. Bouvier** mentionne qu'avant l'épidémie COVID, les Maires des communes frontalières et l'Exécutif de Chancy se rencontraient deux fois l'an et se déclare donc favorable à la poursuite de cette entente franco-suisse.

**M. le Président** propose de débiter par le Conseil de Valleiry en novembre.

**M. Bouvier** se renseignera sur la date exacte de cette réunion et la communiquera rapidement. Il suggère également une séance préparatoire entre les Présidents-es et l'Exécutif.

**M. le Président** demande aux concernés-ées de réfléchir à d'éventuelles passerelles entre les différentes commissions d'une part et entre les deux pays d'autre part, citant la Via Rhona en exemple.

## b) Dégâts faits par les jeunes au printemps

**M. Bouvier** confirme que ces derniers ont été convoqués le 19 juin dernier, de 7h00 à midi afin d'effectuer des travaux d'intérêt général, notamment le nettoyage des déchetteries. Les jeunes ont été accueillis par lui-même au rendez-vous matinal et il en a profité pour leur faire la morale.

Il remercie sincèrement Frédéric Gunter et Christophe Egenter de les avoir encadrés durant cette matinée.

## c) « Rave parties »

**M. Bouvier** fait part du courrier relevant les nuisances subies par les Chancynois-es depuis plus de trois ans écrit à M. Mauro Poggia, avec copie à M. Antonio Hodgers, au Major de la police cantonale, aux garde-faunes, aux Maires des communes voisines ainsi qu'aux préfetures de l'Ain et de la Haute-Savoie.

M. Poggia a répondu fin août et **M. Bouvier** résume sa lettre, citant notamment les points suivants :

- il déplore évidemment les nuisances,
- malgré les efforts de ses services aucune amélioration n'a été constatée,
- ces débordements n'ont pas lieu uniquement en Suisse, mais partout,
- de fréquentes patrouilles sont déployées dans les communes,
- la police n'ayant pas connaissance des fêtes préalablement, il n'est pas possible de mettre en place un dispositif fixe, (ce que la Commune avait demandé afin d'éviter l'installation des fêtards à la source)
- il regrette de ne pouvoir répondre plus conformément aux attentes de la Commune,
- en cas de nuisances, ne pas hésiter à contacter le 117.

**M. Bouvier** termine en précisant que plus il y aura d'appels au 117, plus une intervention sera probable.

## d) Travaux

**M. Bouvier** relève que tous les bâtiments de la Commune ont bénéficié d'une réfection, à l'exception du groupe scolaire qui sera assaini dès 2022.

## e) Terra Rhona

**M. Bouvier** remercie vivement les agriculteurs ayant mis des terrains à disposition pour que cette course puisse être organisée. Il cite notamment les familles Iseli, Lauper, Carrel et Party.

La manifestation s'est déroulée dans le respect complet et rigoureux de la faune et de la flore, ainsi que des parcelles cultivées ou déjà semées. Des parcours de 8 km et 11 km ont pu être concrétisés sans amoindrir la qualité des champs.

**M. Bouvier** précise que l'organisation se voulant éco-responsable, elle avait entre autres mis en place un parking gratuit pour les véhicules amenant plus de deux personnes mais payant pour les transports individuels et instauré une collaboration active avec les sociétés locales (bénéfice octroyé directement aux associations, p.ex. Jeunesse pour le parking et Amicale des pompiers pour la buvette).

En outre, elle s'est engagée à remettre le bénéfice restant à Foyer Handicap. Une étude sur la faisabilité d'une participation de personnes sourdes ou aveugles à une course de ce genre est d'ailleurs en cours.

**M. Bouvier** se réjouit d'un bilan comportant une majorité de points positifs malgré quelques remarques et rappelle que cette manifestation n'a généré aucun investissement financier de la Commune. Un point sera effectué avec les agriculteurs en prévision, si cela est possible, d'une nouvelle édition en 2022.

**M. Ferrari** indique que deux de ses enfants ont participé et adoré le parcours de 8 km. Toutefois, il déplore le manque d'information, relayé par un habitant, et de douches à la fin du parcours.

**M. Bouvier** explique qu'un tous-ménages a été distribué début août, qu'une information était disponible sur internet depuis la même date et que deux flyers spécifiques ont été glissés dans les boîtes aux lettres des riverains (chemins de l'Ecole, de la Ruelle, des Raclerets et des Lys). Les douches initialement prévues à l'école ont malheureusement été interdites par le médecin cantonal, en charge de valider le concept sanitaire dans le cadre de l'autorisation délivrée pour cet événement.

**f) Association « Toit pour tous »**

**Mme Dubelly Hatinguais** communique que depuis le mois de février 2021, 9 personnes ont pu bénéficier des appartements mis à disposition par la Commune. 6 résidents ont retrouvé un logement pérenne et 3 un travail. C'est donc un véritable succès !

**g) Groupement Sportif de Chancy**

**Mme Dubelly Hatinguais** annonce que cette association a changé de comité lors de son Assemblée générale tenue en juin 2021. En effet, M. Schläfli, Président, qu'elle remercie chaleureusement pour son investissement durant ces nombreuses années, a passé la main et le comité, désormais exclusivement féminin, est composé comme suit :

- Anne-Lise Ingrosso, Présidente
- Nina Guinand, Secrétaire
- Sylvie Enggist, Trésorière

Ces trois personnes reprennent le GSC avec une véritable volonté de développer un partenariat avec l'Association Seniors Chancy afin d'élargir les activités proposées à notre Jeunesse Expérimentée.

L'ensemble de l'Exécutif leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

**h) Journées du patrimoine - Transport et redressement des menhirs - Chancy fait son cinéma**

**Mme Dubelly Hatinguais** fait le point sur cette manifestation en plusieurs étapes qui a eu lieu les vendredi, samedi et dimanche, 10 à 12 septembre 2021.

La journée du vendredi, dédiée au déplacement du petit menhir et réservée à l'école, a été grandement appréciée par les enseignantes et les élèves. Le samedi matin a vu le redressement de ce dernier, car cela n'a pas été possible avec la seule force des enfants.

Le samedi après-midi, le déplacement du plus gros menhir a été effectué avec l'aide de tous les bras chancinois disponibles. S'agissant d'un événement unique, il a représenté un intérêt certain et a été réalisé dans la bonne humeur.

La soirée a suivi avec la projection en plein air du film Safari dans le cadre de « Chancy fait son cinéma », séance reportée car à la date primitivement fixée, la météo n'était pas de la partie. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'Association ADN projet. **Mme Dubelly Hatinguais** explique que cette dernière a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes adultes en rupture de formation. Dans le cadre de ses activités et dans un programme pédagogique proposé aux élèves, elle a créé « les communes font leur cinéma », apportant ainsi le cinéma là où l'infrastructure n'existe pas. Ce cinéma itinérant en plein air est proposé chaque année du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Le dimanche, le redressement du gros menhir a été très éprouvant et a duré de 14h00 à 18h00. Réalisé dans les règles de l'art ancestrales, il a généré une jolie émotion dans le public.

**Mme Dubelly Hatinguais** tient à remercier tout particulièrement **Mme Paracchini**, présente et active durant tout le week-end ainsi que **Mmes Baillif** et **Epiney** pour l'aide fournie dans la tenue de la buvette ainsi que **M. Huber** pour les photos.

### i) Fête nationale du 1<sup>er</sup> août 2021

**Mme Dubelly Hatinguais** précise qu'initialement la manifestation avait été annulée en raison des mesures sanitaires contraignantes liées à l'épidémie COVID.

Afin de ne pas priver les Chancynois-es de leur Fête nationale pour la seconde année consécutive et suite à l'assouplissement des mesures sanitaires, il a été décidé très tardivement d'organiser un événement local.

**Mme Dubelly Hatinguais** remercie infiniment Archi-cultures et Evelyne Roman, future gérante du P'tit Café, pour la mise en place en un temps record des activités du 1<sup>er</sup> août. Grâce à leur motivation, elles ont pu proposer aux habitants-es une fête digne de ce nom, largement plébiscitée par le public présent.

Elle tient toutefois à faire part de sa déception quant au manque de soutien et d'aide effective des membres du Conseil municipal. En effet, alors même que certains-es étaient présents-es, aucune aide n'a été fournie, notamment pour l'installation des tables et des bancs, se permettant de surcroît des propos critiques au sujet de l'organisation.

### j) Circulation

**M. Beuchat** résume compendieusement le rendez-vous qu'il a eu avec le représentant de l'Office cantonal des transport (OCT) en charge de notre région.

Deux arrêts de bus ne sont pas conformes aux normes actuelles, à savoir :

- « **Chancy-Raclerets** », côté fontaine (direction France)  
Le passage piétons étant à l'arrière du bus et les voitures ayant la place de croiser, le véhicule à l'arrêt masque de fait les piétons traversant aux voitures arrivant de France. Une distance de 30 à 40 mètres du passage piétons est obligatoire.  
L'arrêt sera donc déplacé juste après l'entrée du chemin de la Grande-Cour.
- « **Chancy-Village** », côté Café du Virage (direction France)  
Les voitures ont la possibilité de doubler le bus à l'arrêt.  
Une ligne blanche continue sera donc tracée, avec juste quelques traitillés pour accéder aux places de parking. Si un véhicule double le bus il sera donc en infraction.  
Pendant cette visite, la possibilité de déplacer l'arrêt « Chancy-Village » côté bibliothèque (direction Genève), question émise par **M. Ferrari**, Président de la commission de la circulation, a été également évoquée. En effet, lorsque le bus est à l'arrêt, l'arrière du véhicule se trouve à la hauteur de l'îlot, gênant parfois les piétons. Toutefois, son déplacement à la hauteur du chemin de la Ruelle serait plus dangereux encore car les voitures auraient largement la place de le dépasser. Le fait qu'il y ait une flèche bleue sur l'îlot, impliquant une obligation de passer à sa droite, ne permet actuellement pas aux voitures de le doubler.

Deux priorités de droite seront tracées prochainement sur la route de Valleiry, aux croisements des chemins des Raclerets et de la Ruelle.

Des radars pédagogiques peuvent être installés sur les mâts cantonaux de la route de Valleiry, cela nécessite toutefois une autorisation officielle du canton.

### k) Borne du chemin de la Ruelle

La borne électrique a finalement été mise en service au chemin de la Ruelle. Toutefois après quelques semaines à peine, elle a été endommagée par un automobiliste n'ayant pas respecté le feu rouge indiquant que la borne était en train de remonter. Le responsable des dégâts s'est annoncé à la Commune et prendra la réparation à sa charge.

### **l) Route de Valleiry**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, des feux de circulation ont été installés sur la route de Valleiry afin de contrôler le flux frontalier.

**M. Cal Suarez** indique que le croisement des véhicules restant possible, les automobilistes le « grillent » sans aucune gêne.

**M. Party** ajoute que ceux de Sézegnin ont été cassés et qu'une dame règle la circulation.

**M. Beuchat** rappelle que selon la convention franco-suisse, ces feux devaient permettre une diminution du trafic à cause d'une file estimée à 500 mètres le matin. Comme certains véhicules passent au rouge, aucune attente n'entrave réellement le passage. Si ces constatations sont avérées, la prochaine étape devrait être le décalage de l'ouverture des petites douanes.

**M. Party** suggère que ce sujet soit le premier à traiter lors de leurs échanges avec la Mairie de Valleiry (voir point 3a du présent procès-verbal).

**M. Bouvier** explique avoir participé à de nombreuses séances en présence des différentes autorités concernées mais les ingénieurs venant de France, tout en restant professionnels, ils se rangent malheureusement du côté français.

**M. Ventre** indique qu'outre le flux conséquent, c'est surtout la vitesse qui rend la route bruyante. Il suggère l'installation de poteaux, créant ainsi des chicanes empêchant une vitesse excessive, et qui seraient enlevés lors des moissons afin de ne pas gêner les agriculteurs.

### **m) Chemin de Champlong**

**M. Beuchat** confirme que les agriculteurs ont été approchés pour la plantation des arbres en bordure de leur parcelle et la convention y relative. Sa signature ne devrait plus tarder.

### **n) Route de Bellegarde 18, 20 et 22**

**M. Beuchat** indique que la plantation des arbres sur le côté de l'immeuble communal (à l'entrée de Chancy en venant de Genève) nécessitant l'élargissement de la haie actuelle, elle a dû faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du canton. Tous les préavis connus sont positifs.

Une convention est en cours de signature avec le canton qui partagera les charges 50/50; l'entretien courant incombant à la Commune.

### **o) Parcelle n° 2869 - Sicli**

**M. Beuchat** stipule que le matériel entreposé a été évacué. S'agissant d'une parcelle que l'Etat n'utilise pas, il pourrait envisager de s'en séparer sans toutefois léguer au futur acquéreur une parcelle polluée. Les extincteurs de l'époque testés longuement sur ce terrain ont en effet généré une pollution à l'acide, dont l'assainissement se chiffre en millions.

Une reprise de contact ultérieure est convenue après ces travaux, si la Commune confirme son intention de la mettre en zone naturelle en conservant le chemin pédestre et en préservant la réserve, et s'engage à n'y rien construire ou aménager en béton.

### **p) Parcelle n° 3531 - Bâtiment de la hoirie Maigre**

**M. Beuchat** communique avoir rencontré les promoteurs et avoir obtenu les plans de ce projet afin de garantir qu'il ne soit pas en contradiction avec le PDCOM.

Une convention a été rédigée afin de préserver l'aspect de la bâtisse existante depuis le domaine public (œil de bœuf et pierre de molasse, le minimum de jours en toiture, entre autres). Le respect du patrimoine intérieur devrait être cadré par la CMNS (commission des monuments et des sites).

Plusieurs autres points en font également partie, notamment une servitude pour un cheminement piétonnier parallèle à la route de Valleiry, une rampe de parking moins « béton » qu'envisagée voire un partage de celle existant déjà au chemin des Raclerets.

Une rencontre est prévue le 15 courant afin de procéder à la signature.

**M. Party** s'inquiète de savoir ce qu'il se passera si les promoteurs refusent de signer ladite convention.

**M. Beuchat** rétorque que l'autorisation sera alors plus compliquée à obtenir.

**M. Bouvier** signale que les promoteurs ont déjà pris connaissance de la convention et que dans l'absolu, ils n'y semblent pas opposés.

#### **q) Groupe scolaire**

**M. Beuchat** indique que suite à l'appel d'offre relatif à l'assainissement du Groupe scolaire, le bureau D2 Architectes a été choisi. Les travaux sont planifiés sur l'année 2022.

Selon les subventions qui seront octroyées, seuls 30% des travaux réalisés resteront à la charge de la Commune.

#### **r) Chemin des Carrés**

**M. Beuchat** avise que les travaux d'aménagement sont terminés, leur réception est prévue le 16 septembre prochain.

#### **s) Presbytère**

**M. Beuchat** annonce que la rénovation a débuté avec deux semaines de retard par rapport au planning, notamment à cause du charpentier qui a eu de la peine à obtenir les matériaux nécessaires.

Une mauvaise surprise est toutefois apparue en voulant excaver la salle du sous-sol. En effet, il n'y a pas de fondation. Il a donc fallu effectuer une reprise en sous œuvre afin de créer un vide d'étage, décidé à 2m80, car plus confortable mais nécessitant l'ajout d'une marche d'escalier.

#### **t) Prévisions scolaires**

**M. Beuchat** confirme avoir demandé une mise à jour des prévisions scolaires afin d'être en mesure de décider s'il est nécessaire d'aller de l'avant avec le projet de construction des deux nouvelles classes ou si ce dernier peut définitivement être considéré comme caduc. Il reste en attente des conclusions.

#### **u) PDCom (Plan directeur communal)**

**M. Beuchat** indique que l'approbation du PDCom, initialement prévue en juin, a été reportée afin qu'Urbaplan puisse faire effectuer le contrôle de conformité. La personne en charge de cette tâche ayant été absente pendant les vacances d'été, il se fera tout prochainement.

#### **v) Café du virage**

**M. Beuchat** avise les membres du Conseil municipal que le gérant actuel restera jusqu'en décembre 2022. L'architecte est venue durant l'été pour relever toutes les mensurations.

Suite à ce relevé et selon son offre de prestation, Mme Villard transmettra un avant-projet comprenant trois variantes. Une fois la variante choisie, un projet sera établi afin d'être en mesure de déposer une demande d'autorisation. Le délai prévu pour réaliser ces différentes démarches est fin 2022, début 2023.

#### **w) Parcelles n° 3175, 3629 et 3631 - Centre du village**

**M. Beuchat** a reçu le diagnostic effectué par Mme Villard et sa collègue. Quelques ateliers participatifs sont envisagés en octobre prochain avec des personnes ciblées afin de rester dans des

discussions cadrées.

#### x) Kiosque - Le P'tit Café

**M. Beuchat** confirme que l'ouverture est prévue pour le 31 octobre 2021. Celle-ci se fera en collaboration avec un autre exploitant au bénéfice d'une patente puisque Mme Roman a malheureusement « zappé » un module et ne pourra le reprendre que lors de la session d'examens de novembre 2021. Cet oubli ne devrait toutefois pas entraver l'obtention du fameux sésame puisqu'elle a réussi tous les autres modules.

Les finitions du P'tit Café sont à bout touchant, seules certaines connexions pour les machines doivent encore être installées et le revêtement des WC publics posé.

**M. Party** demande pourquoi la terrasse et le kiosque ne sont pas au même niveau.

**M. Beuchat** répond que cela a été étudié afin d'éviter que l'eau ne pénètre dans le bâtiment lors de fortes intempéries mais que la terrasse aura des bords biseautés afin de ne pas créer de marche.

#### 4. NOMINATION DES PRÉSIDENTS-ES ET VICE-PRÉSIDENTS-ES DES LOCAUX DE VOTE POUR 2022

**M. le Président** soumet la liste pour les **13 février** (votation populaire), **15 mai** (votation populaire), **25 septembre** (votation populaire) et **27 novembre** (votation populaire), à savoir :

Présidente	:	<b>Mme Valérie Froelicher</b>
Suppléante de la Présidente	:	<b>Mme Sarah Terraneo</b>
Vice-Présidente	:	<b>Mme Valérie Moron</b>
Suppléante de la Vice-Présidente	:	<b>Mme Anne-Marie Pugin</b>

Cette proposition est acceptée par 8 oui et 1 abstention.  
Il est pris acte de ces nominations.

#### 5. PROJET DE DÉLIBÉRATIONS

##### a) Proposition relative au crédit d'étude de CHF 87'000.-- destiné à la reprise des exutoires des réseaux d'eau pluviale au Rhône et la création de milieux naturels

**M. le Président** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 9 oui.

**M. Bouvier** projette les plans de situation des différents exutoires concernés, à savoir les parcelles n° 2219/2331, 317/3512 et 2331 et décrit précisément les aménagements prévus. Il certifie parallèlement que ceux-ci seront parfaitement intégrés au milieu naturel car la Commune a insisté pour que cette réalisation le respecte (pas de bloc béton et conduites enterrées).

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.  
Il est pris acte de cette décision.

#### 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

##### a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

**b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière**

Aucune communication.

**c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs**

Aucune communication.

**d) Commission des finances**

**M. Merlon** affirme que la commission se réunira le 21 octobre 2021 afin d'examiner le budget 2022.

**e) Commission des relations publiques et de la communication**

Il est confirmé que la rédaction du Chancylien est en cours.

**f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable**

**M. Huber** confirme que la Journée propreté se tiendra le 25 courant.

***Fibre optique***

**M. Aguet** demande si le village est raccordé à la fibre optique et quelles sont les possibilités pour les privés.

**M. Bouvier** va se renseigner car tous les bâtiments communaux y sont effectivement reliés.

***Bâtiment du parascolaire et presbytère***

**M. Ferrari** demande quelles sont (et seront) les sorties de secours en cas d'incendie lorsque les enfants sont à l'étage de ces deux bâtiments.

**M. Beuchat** stipule qu'aucune demande particulière n'a été faite par le service du feu lors de la dépose des autorisations de construire, ce service étant sollicité pour toutes les habitations. S'agissant de bâtiments de faible hauteur, pas plus qu'une villa traditionnelle, cela n'a vraisemblablement pas été jugé nécessaire.

***Panneaux d'affichage***

**M. Ferrari** s'inquiète de la situation des panneaux d'affichage si proches de l'école alors que les affiches politiques ne sont pas forcément adaptées à un jeune public.

**Mme Paracchini** estime que les enfants voient bien pire à la télévision ou dans les jeux vidéo.

***TPG***

**M. Ferrari** aimerait savoir pourquoi le bus R ne dessert plus le village. En effet, si le matin les enfants sont en début de course, le retour à Chancy à midi semble problématique car le bus normal étant souvent plein, les élèves du Cycle d'orientation peinent à pouvoir y monter.

**M. Bouvier** répond qu'une séance a lieu chaque fin d'année avec les TPG, avant la publication des nouveaux horaires, et qu'il ne manquera pas de poser la question. Il se renseignera également auprès des autorités des autres communes de la Champagne, dont une séance a lieu ce vendredi, 17 septembre 2021.

***Visite des locaux communaux***

**M. Ferrari** rappelle qu'une visite doit encore être programmée, car elle a malheureusement été

reportée à plusieurs reprises à cause de l'épidémie COVID.

### **Taille des haies**

**M. Party** signale plusieurs haies dépassant sur le domaine public et devenant problématiques, notamment au passage des engins agricoles.

**M. Bouvier** confirme qu'un courrier de rappel à la loi sera adressé aux propriétaires concernés. Il ajoute qu'une taille des bambous et qu'un élagage sont d'ores et déjà prévus sur la route de Bellegarde.

### **Route de Chancy - vitesse**

**M. Party** souligne que la limitation de vitesse à 60 km/h, à la hauteur d'Avusy, n'est que très peu respectée alors qu'il y a un passage piétons permettant entre autres aux enfants de Passeiry de se rendre à l'école d'Athenaz.

**M. Ferrari** renchérit par rapport à la limitation à 80 km/h à la hauteur de la station-service de la Maison-Blanche, rendant parfois sa sortie complexe. En outre, les véhicules doublent dans la montée sans prendre garde à la puissance de leur moteur, qui ne leur permet pas toujours de l'effectuer en toute sécurité.

**M. le Président** interrompt la discussion entamée et demande un report en commission de la circulation et de la sécurité routière, en charge précisément de ce sujet.

### **Déchetteries**

**M. Party** indique que les containers des ordures ménagères de la déchetterie de Passeiry dégagent une odeur nauséabonde.

**M. Bouvier** répond qu'un nettoyage des cuves est planifié bisannuellement mais qu'un cycle réduit à une année sera mis au budget 2022. Un nettoyage sera toutefois effectué à Passeiry avant novembre 2021.

### **Jeunesse Expérimentée**

**M. Bouvier** exprime ses plus chaleureux remerciements à **Mme Dubelly Hatinguais**, à Mme Spencer ainsi qu'à Mme Noverraz pour l'organisation d'une journée festive à l'attention de la Jeunesse Expérimentée chancinoise.

En effet, une sortie semblant compliquée en cette période, un barbecue sur la terrasse de la salle communale a été organisé le 26 août dernier. Cette journée simple et très conviviale a remporté un vif succès.

**M. le Président** lève la séance à 22h00.



Le Président du Conseil municipal  
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Stefano Ventre



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz